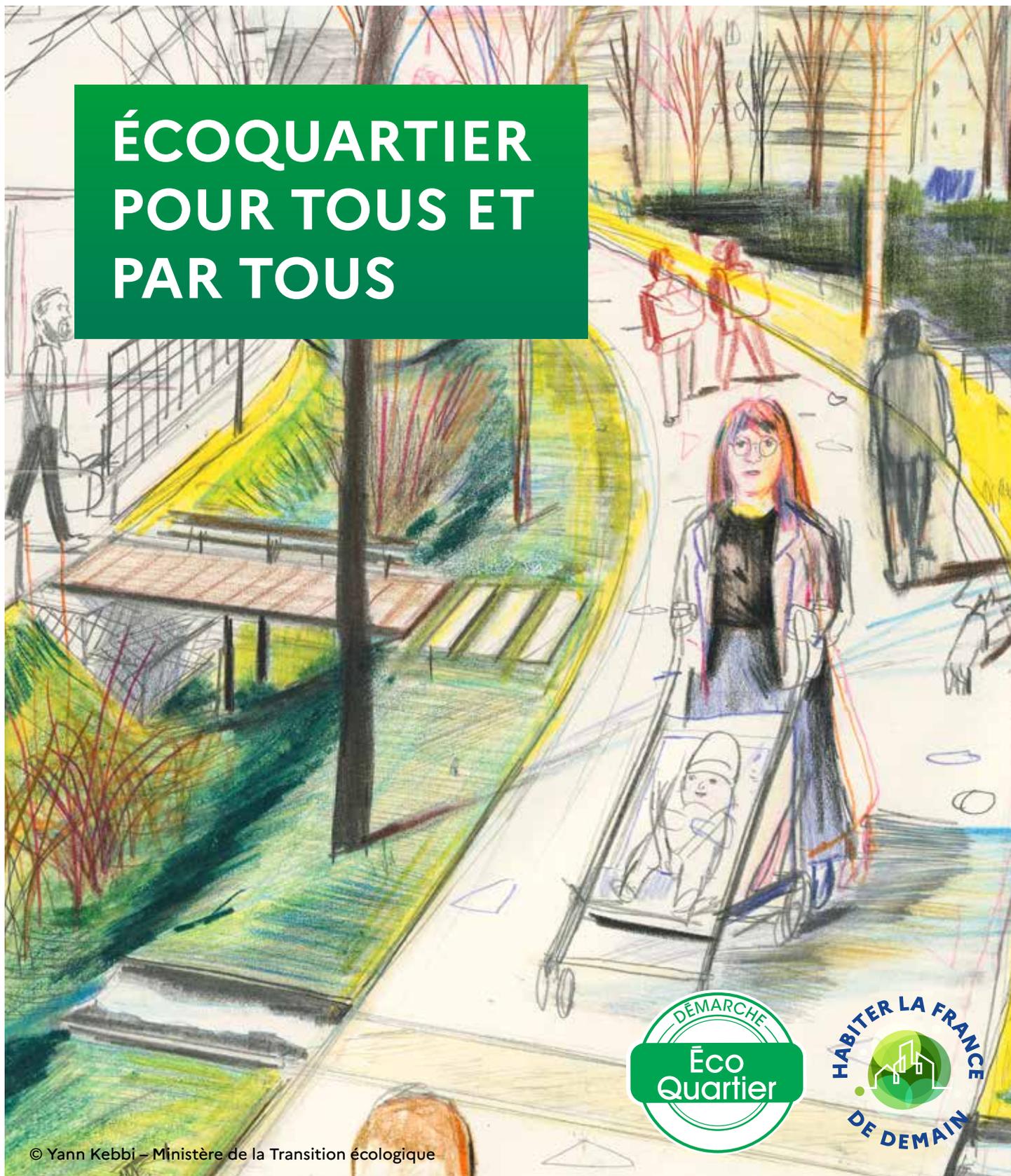




MINISTÈRE
CHARGÉ DU
LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCOQUARTIER POUR TOUS ET PAR TOUS



Le projet ÉcoQuartier 2030, qui a mobilisé la commission nationale ÉcoQuartier et ses partenaires pour concevoir le présent livre blanc, s'inscrit dans la démarche « Habiter la France de demain » par sa volonté de dépasser les controverses dans des projets d'aménagements sobres, résilients, inclusifs et producteurs de valeur. À cet égard, la démarche ÉcoQuartier renouvelée est un levier essentiel pour accompagner les transitions écologiques, les mutations économiques et répondre aux attentes sociétales à l'échelle du quartier.



Plateforme
« Habiter la France de demain »
www.habiterlafrancedemain.fr/



SOMMAIRE

- 4 **ÉCOQUARTIER : UN BILAN PROMETTEUR ET DE NOUVEAUX DÉFIS**
- 6 Bilan de la démarche ÉcoQuartier depuis sa création
- 8 Les « déterminants du changement » de la démarche ÉcoQuartier

- 10 **PROPOSITIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER**
- 11 Introduction
- 12 Les 9 mesures du renouvellement
- 14 Quels objectifs pour 2030 ?
- 15 Modalités de mise en œuvre
- 18 « Offre de service » de la démarche ÉcoQuartier
- 19 Évolutions de la gouvernance



ÉCOQUARTIER: UN BILAN PROMETTEUR ET DE NOUVEAUX DÉFIS

INTRODUCTION

Une démarche reconnue depuis plus de dix ans

La démarche ÉcoQuartier accompagne la conception, la fabrication et la gestion durable des quartiers depuis plus de 10 ans. Cette démarche repose sur un référentiel, basé sur 20 engagements traduisant la qualité des projets quels que soient le territoire sur lequel ils sont implantés et leur échelle. Des campagnes de labellisation distinguent annuellement des ÉcoQuartiers depuis leur émergence et jusqu'à trois ans après la livraison avec 4 étapes progressives: l'ÉcoQuartier en projet (étape 1), l'ÉcoQuartier en chantier (étape 2), l'ÉcoQuartier livré (étape 3), et l'ÉcoQuartier confirmé (étape 4). La démarche réunit également un club mettant en réseau les penseurs et acteurs de la démarche ÉcoQuartier, valorise les démonstrateurs sur une plateforme, et organise des formations destinées aux collectivités et partenaires.

Depuis 2013, plus de 500 ÉcoQuartiers sont engagés ou ont été labellisés sur tous les territoires à toutes les étapes, démontrant la vitalité de la démarche!

Un renouvellement qui prend en compte le chemin parcouru et le contexte de « nouvelle donne »

Le renouvellement de la démarche ÉcoQuartier s'est appuyé sur l'établissement et le partage d'un bilan de la démarche depuis son lancement. La carte et les chiffres clés illustrent la variété des ÉcoQuartiers, le dynamisme de son réseau, la qualité de ses travaux. Ce bilan souligne également le fait que la plupart des ÉcoQuartiers ont été réalisés en articulation avec d'autres dispositifs d'aménagement durable, partout en France.

Partant de ses acquis, le renouvellement de la démarche ÉcoQuartier s'est aussi appuyé sur des éléments de contexte qui ont déterminé plusieurs orientations majeures: notamment les rapports du GIEC, une vision politique renouvelée, de nouvelles dispositions législatives encadrant l'aménagement du territoire, de nouvelles règles pour la construction, des dispositifs de relance économique.



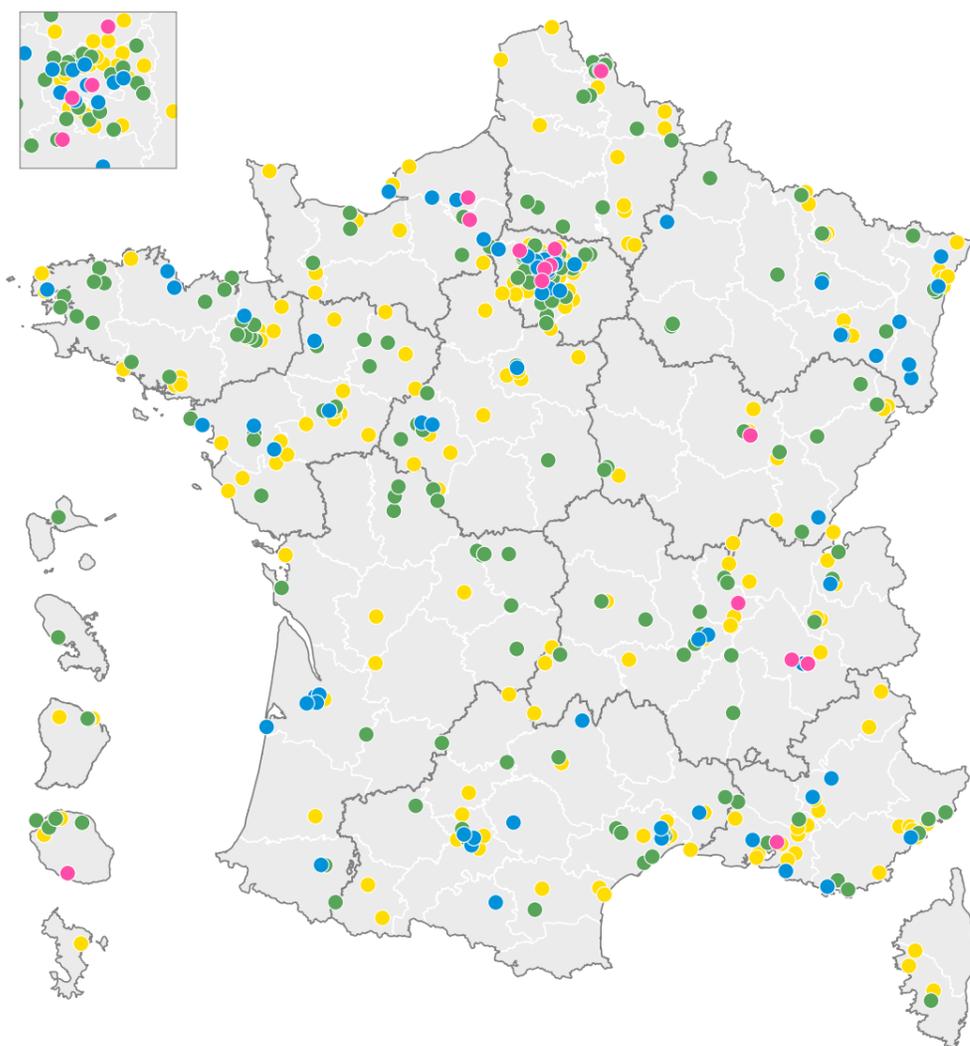
Plateforme « ÉcoQuartier »
www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/

BILAN DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Carte des projets labellisés depuis la création du label en 2013

Avec plus de 500 quartiers engagés dans la démarche ou labellisés, sur tout le territoire, dans tous types de contextes, la démarche ÉcoQuartier est aujourd'hui un instrument reconnu de l'aménagement durable.

Lauréats de 2013 à 2021



- Label - étape 1 [206]
- Label - étape 2 [210]
- Label - étape 3 [74]
- Label - étape 4 [14]

Source : DGALN/DHUP/AD4 - Cartographie : DGALN/ICAPP/MNUM (OM)

Chiffres clés

Au-delà de la couverture nationale et du niveau d'avancement des ÉcoQuartiers, les chiffres suivants illustrent l'atteinte des grandes ambitions de la démarche :

RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LOGEMENTS

230 000

logements (dont 35% de sociaux) sont planifiés ou réalisés dans le cadre des projets labellisés (étapes 2, 3, 4)

DÉVELOPPER LE RECYCLAGE URBAIN

70%

des projets labellisés sont en renouvellement urbain (dont plus de 20% sur des friches)

FORGER UNE COMPÉTENCE COLLECTIVE EN AMÉNAGEMENT DURABLE

plus de 175 sessions de formation ont été dispensées depuis 12 ans

VENIR COMPLÉTER D'AUTRES DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT, partout en France

parmi les 291 ÉcoQuartiers étapes 2, 3 et 4 :

- **47** ÉcoQuartiers sont situés en quartiers **politique de la ville**
- **33** ÉcoQuartiers sont situés dans une collectivité bénéficiant du **plan national Action Cœur de Ville**
- **70** ÉcoQuartiers font partie du programme **Petites Villes de demain**
- **29** ÉcoQuartiers se situent dans des **Parcs Naturels régionaux de France**

Ces résultats confirment que la démarche écoquartier est un des dispositifs majeurs d'accompagnement de l'aménagement durable. Il a pour particularité de cibler l'échelle du quartier, avec une démarche de labellisation, complémentaire des démarches de normalisation ou de certification qui existent par ailleurs. D'autres outils ont aussi été déployés à d'autres échelles, ou d'autres étapes d'un projet d'aménagement, comme les ateliers de territoires, permettant l'émergence d'une stratégie territoriale en amont d'un projet d'aménagement. Cette « boîte à outils » est à la disposition des acteurs locaux pour accélérer les transitions en faveur d'un aménagement sobre, résilient, inclusif et producteur de valeur.



Plateforme
« Atelier des territoires »
www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/

LES « DÉTERMINANTS DU CHANGEMENT » DE LA DÉMARCHÉ ÉCOQUARTIER

Si la démarche ÉcoQuartier présente un bilan positif, c'est notamment parce qu'elle a su régulièrement évoluer depuis 10 ans, et prendre en compte les attentes des porteurs de projets, les leçons de l'expérience, intégrer les évolutions de la société, les normes constructives...

Le renouvellement envisagé aujourd'hui pour la démarche ÉcoQuartier est à la hauteur de l'urgence et de l'importance des changements à conduire, et s'appuie sur cinq familles de déterminants :

Alertes scientifiques et prise de conscience citoyenne

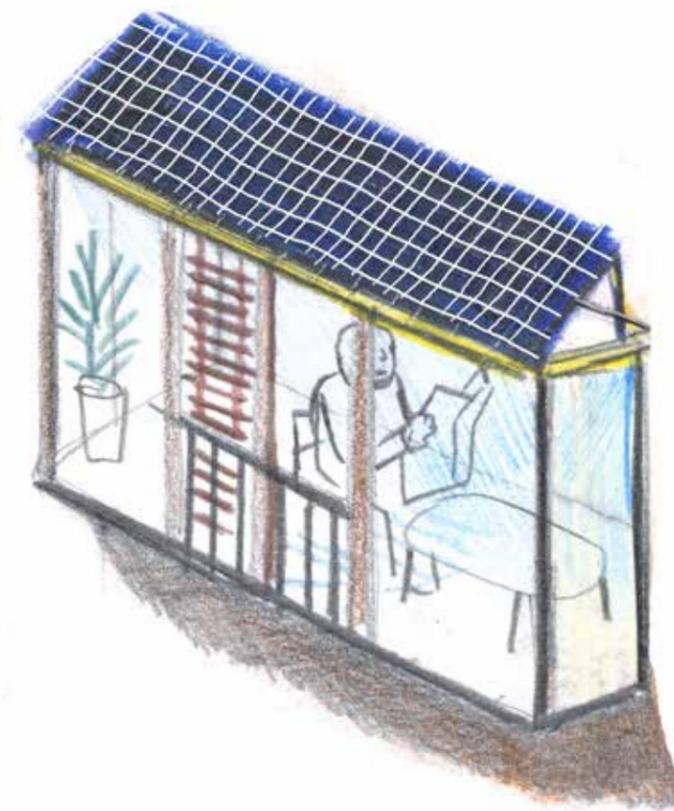
Les constats et les prévisions scientifiques de tous pays convergent vers la nécessité absolue de s'adapter et d'atténuer les causes du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. La convention citoyenne sur le climat démontre l'évolution de la prise de conscience collective.

L'aménagement et le fonctionnement de la ville sont aujourd'hui des facteurs clés de la solution, et doivent être accompagnés de dispositifs adéquats, pour des changements rapides et massifs.

Renouvellement de la vision politique sur la Ville Durable

Ces analyses scientifiques et mouvements citoyens se traduisent, aux différents échelons, par des évolutions des paradigmes politiques sur la ville durable :

- La révision de la Convention de Leipzig au niveau européen
- La démarche « Habiter le France de demain » au niveau national



Évolution du cadre législatif et normatif

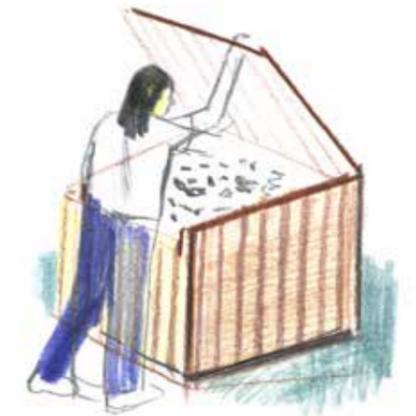
En réponse à ces nouvelles priorités politiques, les politiques publiques ont évolué, se déclinant en objectifs, lois, normes, stratégies, et nouveaux débats, parmi lesquels :

- Loi Climat Résilience, avec l'objectif de ZAN
- Stratégie de gestion du recul du trait de côte
- RE 2020
- Débats sur la pérennisation des obligations de mixité sociale SRU, réforme du dispositif Pinel, prenant en compte une grille de qualité du logement

Évolution de l'ingénierie territoriale

L'offre d'ingénierie se recompose :

- Montée en puissance de l'ANCT et de France Ville Durable
- Réflexion sur les statuts du CEREMA
- Réorganisation des services déconcentrés de l'État



Dispositifs en faveur des politiques d'aménagement durable et de l'innovation de relance de la construction

Des moyens nouveaux sont au rendez-vous pour accompagner les politiques d'aménagement durable :

- Les dispositifs France Relance, en particulier le Fonds friches et l'aide à la relance de la construction durable www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches www.ecologie.gouv.fr/aide-relance-construction-durable-2021
- Le programme d'innovation urbaine du PIA4 en faveur de la ville durable et des bâtiments innovants <https://www.gouvernement.fr/ville-durable-et-batiments-innovants>
- La montée en puissance des dispositifs contractuels entre État et collectivités (notamment les PPA, ORT, CRTE) et programmes territoriaux (notamment « Action cœur de Ville » et « Petites Villes de demain »). www.ecologie.gouv.fr/contrats-projets-partenarial-damenagement-et-grandes-operations-durbanisme www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45

Ces évolutions sont autant d'opportunités à saisir par la démarche ÉcoQuartier pour contribuer le plus efficacement possible aux indispensables objectifs d'aménagement durable.

PROPOSITIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Synthèse du
« livre blanc » du
renouvellement de la
démarche ÉcoQuartier remis
par Monsieur Florian Bercault,
président de la Commission
nationale ÉcoQuartier,
à Madame la Ministre
Emmanuelle Wargon

INTRODUCTION



Un an après l'anniversaire des dix ans du « Plan ville durable », la ministre chargée du logement a lancé la démarche « Habiter la France de demain », visant à redéfinir les principes qui fondent un aménagement sobre, résilient, inclusif et producteur de valeurs. Le Gouvernement souhaite incarner ces principes en accompagnant l'émergence de démonstrateurs à toutes les étapes des projets, et à toutes les échelles territoriales. Dans ce cadre, une consultation citoyenne a été menée prenant appui sur un manifeste rédigé par France Ville Durable pour l'enrichir d'une vision citoyenne.

La démarche ÉcoQuartier s'inscrit dans cette dynamique, en articulation avec les autres démarches d'accompagnement des territoires. Sous l'impulsion du nouveau Président de la Commission nationale ÉcoQuartier, cette démarche « historique » créée en 2009, est aujourd'hui invitée à évoluer et à se réinventer pour répondre à la nouvelle feuille de route en faveur de la ville durable. Cette évolution fait écho aux recommandations de la convention citoyenne pour le climat comme aux communications européennes et internationales, aux évolutions du paysage institutionnel (création de France Ville Durable et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et à la nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État.

Le présent document est la synthèse du « livre blanc » issu des travaux conduits conjointement par les membres de la Commission nationale ÉcoQuartier et les partenaires de la démarche entre septembre et décembre 2021 dans le cadre du groupe de travail « ÉcoQuartier 2030 ».

Il regroupe les mesures clés et les ambitions pour le devenir de la démarche ÉcoQuartier.

Il décrit enfin comment ces mesures se traduiront concrètement : quel nouveau référentiel ? quelles nouvelles règles pour la labellisation ? que devient le Club ÉcoQuartier ? quelles actions de communication pour la visibilité des projets ?



9 MESURES POUR RENOUVELER LA DEMARCHE ÉCOQUARTIER

En synthèse des travaux portant sur le renouvellement de la démarche ÉcoQuartier, les 9 mesures suivantes - articulées autour des 3 axes d'évolution portées par la Commission nationale - ont été énoncées par Monsieur Florian Bercault le 16 décembre 2021 en groupe de travail.

GÉNÉRALISER



L'accompagnement des territoires pour faire émerger de nouveaux ÉcoQuartiers



1 Production d'un **guide « universel » de l'aménagement durable**, et utile à tous les porteurs de projets d'aménagement, qu'ils se lancent ou non dans la labellisation. Ce guide sera le fruit de la convergence des référentiels d'aménagement et de management ÉcoQuartier, HQE aménagement et ISO 37101, mis à jour des dernières réformes (dont la RE2020 et le zéro artificialisation nette), et du manifeste présenté dans la démarche « Habiter la France de Demain ».

2 **Accompagnement stratégique et opérationnel par le CEREMA** d'une quinzaine de quartiers sur 3 ans (soit 45 quartiers par an accompagnés en routine), pour l'émergence d'ÉcoQuartiers « en projet » et le confortement d'ÉcoQuartiers « en chantier ».

3 Offre de service ÉcoQuartiers constituée d'**aides à l'ingénierie, d'aides financières et de formations gratuites**, lisible et accessible grâce à un portail dédié « Aides-Territoires », qui en assure l'actualisation et le géo-référencement.



4 **Ciblage de la labellisation sur les quartiers livrés et vécus**, selon une logique de millésime, et en l'associant à des objectifs de performance qualitatifs, quantitatifs et contextualisés.

5 **Lancement de programmes annuels sur des thématiques ou territoires prioritaires**, avec, dès 2022, un programme relatif à la requalification des « entrées de ville ».

6 **Valorisation des porteurs de projets labellisés et de leurs partenaires** par un événement annuel et sur le portail « France Ville Durable ».

VALORISER

Les démonstrateurs de la ville durable



7 **Mise en place d'une nouvelle comitologie, plus représentative des parties prenantes**, des moyens et des ambitions, avec une Commission Nationale intégrant les citoyens, la réintroduction d'un comité scientifique, et la création d'un comité des financeurs.

8 **Poursuite du club ÉcoQuartier**, avec une double fonction d'animation de réseau de proximité et de capitalisation-diffusion des meilleures pratiques, par la connexion de relais territoriaux parmi les services déconcentrés, les établissements publics et les partenaires porteurs de démarches ou programmes de développement urbain (Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville...).

9 **Déploiement d'une nouvelle stratégie de communication**, avec une plateforme de marque renouvelée, orientée vers les élus qui portent les projets et les habitants qui participent à leur réalisation et qui les vivent.



ANIMER

Populariser et communiquer sur la démarche





QUELS OBJECTIFS POUR 2030 ?

En prenant soin de ne pas réduire la démarche ÉcoQuartier à une série d'indicateurs, cette partie propose une lecture quantifiée des ambitions de massification, de démonstration, de popularisation.

Le dénominateur commun de ces objectifs 2030 est de rendre compte du développement d'une culture de l'aménagement durable, partagée par tous.

- Accompagner d'ici 2030 les études et la réalisation d'environ 100 projets sur des thématiques ou territoires prioritaires, soit une dizaine par an.
- Labelliser d'ici 2030, 130 nouveaux projets livrés, soit entre 10 et 15 par an.

- Former environ 200 élus, 400 techniciens, 400 partenaires, 400 habitants pour les formations en présentiel.

- Conforter les partenariats internationaux actuels et en tripler le nombre dans le cadre des actions de coopération internationale et d'aide au développement.

- Donner au guide de l'aménagement durable une réputation d'excellence, chez les élus, les architectes, paysagistes et ingénieurs, les entreprises, les citoyens. Susciter environ 500 utilisations volontaires de ce guide de l'aménagement durable par la signature d'une charte d'engagement.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Évolutions du référentiel

Cinq grandes évolutions sont proposées pour le référentiel, à publier en 2022 :

- **Passer du référentiel ÉcoQuartier à un guide universel d'aménagement durable**, fruit de la convergence des multiples labels, certifications et normes de la ville durable en vigueur, tout en conservant son utilisation dans tous les contextes, de la ville dense au village rural, en passant par les entrées de ville et les zones pavillonnaires. Cette universalité vise également à rendre le guide accessible à tout porteur de projet d'aménagement, qu'il soit particulièrement ambitieux et décide de s'engager dans la labellisation, ou qu'il souhaite outiller simplement sa réflexion pour conduire un projet d'aménagement durable.

- **Concevoir un guide intégrant les réformes récentes**, en particulier la RE2020 et l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) ainsi que celles à venir.

- **Y développer le volet des usages**, pour permettre au porteur de projet et à ses partenaires d'accompagner l'utilisation des logements, des aménagements, des services publics la plus vertueuse de la part des habitants, des usagers, des occupants. Réaffirmer également l'exigence de liens réciproques entre l'ÉcoQuartier et son territoire en termes de mobilité, d'énergie, de biens, d'emplois, de services, etc.

- **Inscrire ce guide dans un processus de mise à jour régulière**, pour le maintenir à la pointe des nouvelles réglementations et évolutions des pratiques de l'urbanisme. Ce guide de l'aménagement durable devra être facilement accessible numériquement à tous types d'utilisateurs, selon une présentation rendant lisibles les correspondances avec les normes, certifications et labels avec lesquels il doit dialoguer dans une logique de valorisation mutuelle.



Nouveau processus de Labellisation

Le processus de labellisation sera revu de manière à conserver le caractère avant gardiste de la démarche ÉcoQuartier, et à « embarquer » le plus grand nombre des porteurs de projets d'aménagement dans les pratiques les plus vertueuses. Chaque étape du projet d'aménagement sera ainsi accompagnée :

• **Étape de projet :** sur la base d'un dossier déposé par le porteur du projet présentant les grandes lignes du projet, conduisant à l'établissement d'une note de contexte par la DDT afin de relier le projet à son contexte territorial ; signature de la charte ÉcoQuartier, (en écho au manifeste de FVD), avec de premiers engagements sur l'ambition programmatique et environnementale du projet.

• **Étape du chantier :** le candidat complètera le dossier, présentant l'économie générale de son projet et justifiant de sa compatibilité aux principes du guide de l'aménagement durable. Le Préfet désignera deux experts (sur une liste établie par la commission nationale Écoquartier) pour une visite du site, lesquels rédigeront un rapport formulant un avis sur le respect du guide ainsi que des recommandations dans la perspective d'une labellisation ultérieure (dans ce cas le porteur de projet devra nécessairement définir ses indicateurs dans une logique d'évaluation ex ante), à la livraison du quartier. À ce stade, un accompagnement plus poussé du CEREMA sur 3 ans pourra être proposé à certains candidats (dans une limite de 15 quartiers par an),

sur décision de l'administration centrale, notamment dans le cadre de programme annuel sur des thématiques ou des territoires à enjeux ; par ailleurs cet accompagnement sera alloué selon des critères d'engagement du porteur de projet, de représentativité de situations généralisables, et de nécessité au regard des moyens dont le porteur de projet dispose ; il n'impose ni n'exclut le fait de s'engager dans la labellisation ; en revanche les projets accompagnés s'engageront à partager leurs expériences dans une logique de massification.

• **Étape de livraison :** dépôt par le candidat d'un dossier de labellisation au sens propre du terme, avec audit par les experts, instruction par les DDT, et examen en commission locale puis validation en « Commission nationale de labellisation », sur la base notamment des indicateurs qualitatifs et quantitatifs – définis à l'étape de projet ou au plus tard de chantier – notamment d'insertion territoriale. Les lauréats se verraient décerner un trophée « argent ».

• **Étape du quartier vécu :** dépôt par le candidat d'un nouveau dossier de labellisation, avec audit par les experts, instruction par les DDT, et examen en commission locale puis validation en « Commission nationale de labellisation », sur la base de l'atteinte réelle des indicateurs avec notamment une appréciation sur les usages et comportements des habitants. Les lauréats se verraient décerner un trophée « or ».



Le Club ÉcoQuartier, pour tous et par tous

Un grand vecteur de mobilisation de porteurs de projet ÉcoQuartier réside dans le fait de bénéficier d'un conseil de proximité en matière de ville durable, traditionnellement fourni par les DREAL et les DDT(M), ainsi que de faire partie d'une communauté de porteurs de projets, également co-animée par les DREAL.

Cette animation pouvait donner lieu à des travaux thématiques et permettre des capitalisations de grande qualité qui font autorité au-delà de la communauté ÉcoQuartier.

Par ailleurs, d'autres acteurs publics pérennisent ou amplifient leur action de conseil auprès des collectivités : ANCT, Agences d'Urbanisme, CAUE, Architectes ou Paysagistes Conseil de l'État.

Une proposition pour le renouveau du club ÉcoQuartier est que ce dernier puisse s'appuyer sur un ou plusieurs de ces acteurs, qui endosseraient une fonction d'ambassadeurs et de relais territoriaux.

Une seconde proposition est de mieux organiser la formalisation et le partage de doctrines en s'appuyant sur les très nombreux retours d'expériences, les compétences développées par les collectivités et les usagers. À ce titre, la Commission nationale ÉcoQuartier définira en 2022, sur proposition du comité d'experts (décrit au chapitre gouvernance) un agenda triennal de travaux sur des territoires et thématiques prioritaires, visant à conduire au moins deux groupes de travail par an.

Les échanges au sein du groupe de travail ÉcoQuartier 2030 ont permis d'identifier comme travaux à conduire à partir de 2022 :

- Les entrées de ville et zones pavillonnaires périphériques comme espaces prioritaires.
- L'analyse en cycle de vie à l'échelle du quartier issue du programme « UrbanPrint » piloté par Efficacity, lancé en novembre 2021 avec DGALN et l'ADEME, comme thématique de capitalisation permettant notamment de définir des indicateurs pertinents pour le référentiel de labellisation.

Les travaux actuels concernant les thématiques « Nature en Ville », les « quartiers Énergie Carbone » et les « quartiers ressources » (Tiers Lieux, quartiers d'initiative citoyenne...) seront naturellement poursuivis.





« OFFRE DE SERVICE »

DE LA DÉMARCHÉ ÉCOQUARTIER

Quatre actions sont envisagées pour étoffer l'offre de service de la démarche et lui permettre d'atteindre ses objectifs qualitatifs et quantitatifs :

Une mobilisation des financeurs pour dynamiser la démarche ÉcoQuartier : le comité des financeurs du 18 novembre 2021 a dégagé des pistes qu'il s'agit de concrétiser, selon des modalités ad hoc, avec le CEREMA, la Banque des Territoires, l'ANCT, l'ADEME, l'ANAH, Action Logement, l'ANRU, ainsi que les Agences de l'eau... Il est proposé de conduire annuellement un travail d'identification des synergies réciproques à révéler entre chacun des financeurs et les dispositifs qu'ils portent, et la démarche ÉcoQuartier.

Un portail recensant toutes les aides mobilisables par les projets ÉcoQuartier : une plateforme dédiée à ÉcoQuartier sera déployée par Aides Territoires dès le premier semestre 2022. Cette plateforme mettra en relation les porteurs de projets ÉcoQuartier avec les porteurs d'aides, notamment sur les sujets identifiés par le comité des financeurs de la démarche ÉcoQuartier.

Offrir un accompagnement spécifique sur des programmes thématiques ou territoriaux prioritaires : un accompagnement du CEREMA à hauteur d'une journée par mois sur 3 ans sera mis en place dès 2022 sur ces programmes thématiques ou territoriaux annuels, à fin d'appui à l'orientation et à l'action ainsi que de capitalisation. Cet accompagnement sera pris en charge à 80% par le CEREMA et le Ministère

(20% d'autofinancement restant à la charge de la collectivité). L'accompagnement du CEREMA pourrait se déployer sur 15 nouveaux projets chaque année pendant 3 ans (sur des thématiques en lien avec le programme du club ÉcoQuartier, et faisant l'objet d'une publication annuelle compilant les retours d'expériences). Ainsi 45 projets seraient accompagnés en parallèle, ce qui devrait se traduire, même si une fraction des projets ne s'engage pas dans la labellisation ou ne remplit pas les critères des labels, par un nombre de projets labellisés nettement supérieur à la moyenne annuelle actuelle.

Un renforcement du programme de formations gratuites : l'offre de formation gratuite va continuer à s'enrichir et développer des partenariats avec d'autres organismes dans une logique de co-visibilité. Une feuille de route 2030 spécifique à la formation sera proposée à la Commission nationale en 2022, qui intégrera notamment des formations aux habitants et aux enseignants des établissements scolaires, et renforcera l'offre de formation à destination des élus. Cette offre de formation sera référencée dans le panorama des formations « ville durable » en cours d'élaboration par France Ville Durable.



Plateforme Aides Territoires
www.aides-territoires.beta.gouv.fr/



ÉVOLUTIONS DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance proposée pour la démarche ÉcoQuartier renouvelée repose sur la comitologie suivante :

• **Une Commission nationale composée des membres actuels,** plus un ou plusieurs représentants du groupe citoyen ayant participé à la consultation Habiter la France de Demain. La Commission nationale se réunira au moins deux fois par an :

- Au printemps pour partager l'analyse d'un bilan semestriel d'activité, valider les propositions et les travaux du comité scientifique et les orientations pour la démarche ÉcoQuartier.
- À l'automne pour valider les propositions de labellisation.

• **Des commissions régionales** qui se concentreront sur l'instruction des dossiers de labellisation, et pourront se recomposer dans des formats interrégionaux ou interdépartementaux selon le nombre de projets à examiner ou la présence de structure au niveau régional.

• **Un comité scientifique :** composé de volontaires du comité scientifique FVD et d'experts proposés par le PUCA, il travaillera dans une fonction de veille pour proposer des ajustements, de façon agile, à la démarche en fonction des évolutions du contexte et de l'évaluation des dispositifs. Ce point pourrait être en lien avec l'action conduite autour du PIA, du Lab2051, etc.

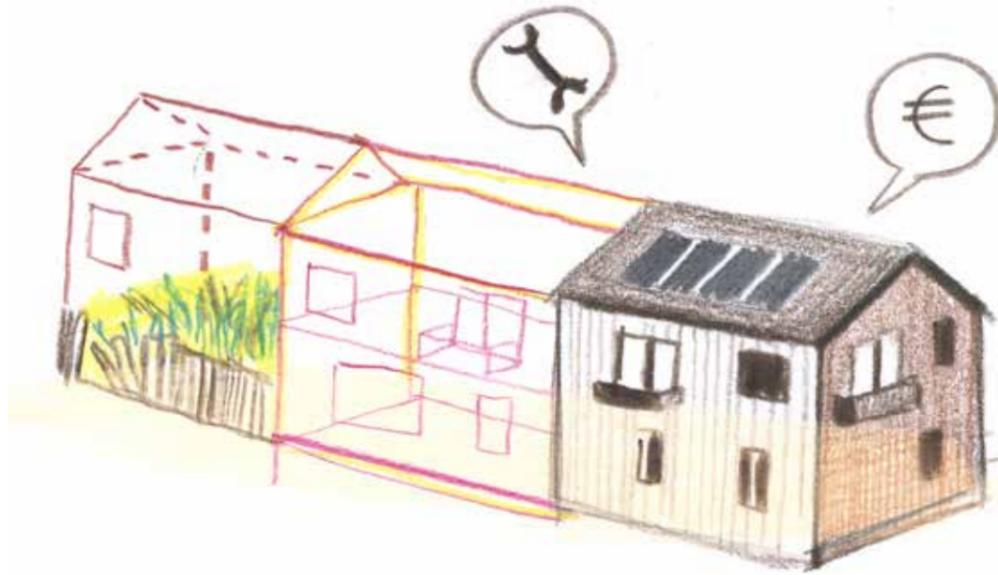
• **Introduction d'un comité des financeurs annuel,** visant à faire le point sur les résultats des synergies réciproques envisagées et à dégager de nouvelles perspectives de développements communs.



Communication

La communication a été identifiée par le groupe de travail comme un levier essentiel pour le renouveau de la démarche. Si aujourd'hui le site internet ÉcoQuartier est bien structuré, clair et recèle de nombreux contenus intéressants, cela ne suffit pas à faire rayonner la démarche pour atteindre ses objectifs.

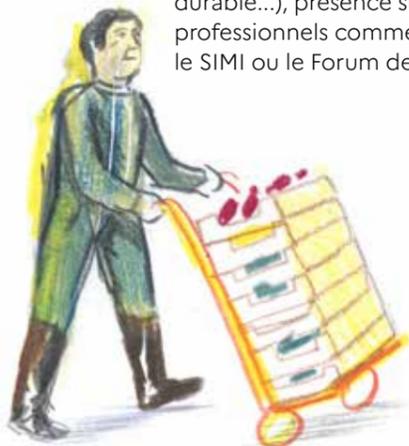
De très nombreuses pistes ont été imaginées par le groupe de travail, en termes de public cible, de messages (nationaux et locaux), de canaux de diffusion ; il en ressort trois principales familles d'action, à doter de moyens pour les traduire en plan de communication concret :



Créer une communauté ÉcoQuartier

- Identifier les ambassadeurs habitants et les ambassadeurs élus.
- Les associer à des événements : participation à des visites d'ÉcoQuartiers lors de journées spéciales (journée du Patrimoine, journée de l'architecture, semaine européenne du développement durable...), présence sur les salons professionnels comme le salon des maires, le SIMI ou le Forum des projets urbains.

- Mettre en place une plateforme collaborative (ou utiliser un réseau social) où les habitants, usagers et associations des ÉcoQuartiers pourraient partager leurs expériences.
- À terme, imaginer un événement, le festival des ÉcoQuartiers où les initiatives menées par les habitants/usagers des ÉcoQuartiers seraient mises en valeur.



Produire des contenus pour incarner les ÉcoQuartiers et diffuser la culture des ÉcoQuartiers

- **Raconter l'histoire des ÉcoQuartiers** à travers la diversité des projets, mettre en avant les personnes.
- **Valoriser les bénéfices d'un ÉcoQuartier**, les réponses aux défis environnementaux et sociétaux.
- **Utiliser les différents formats facilement partageables** : vidéos, stories, podcasts...
- **Réaliser un motion design** pour présenter facilement ce qu'est la démarche ÉcoQuartiers, à qui s'adresse-t-elle, à quoi sert-elle et pourquoi.

- **Créer un kit pédagogique** pour les écoles et les centres aérés pour sensibiliser les plus jeunes et leurs familles à la ville durable à travers l'exemple des ÉcoQuartiers (en s'appuyant sur les séquences déjà présentes dans les manuels scolaires).





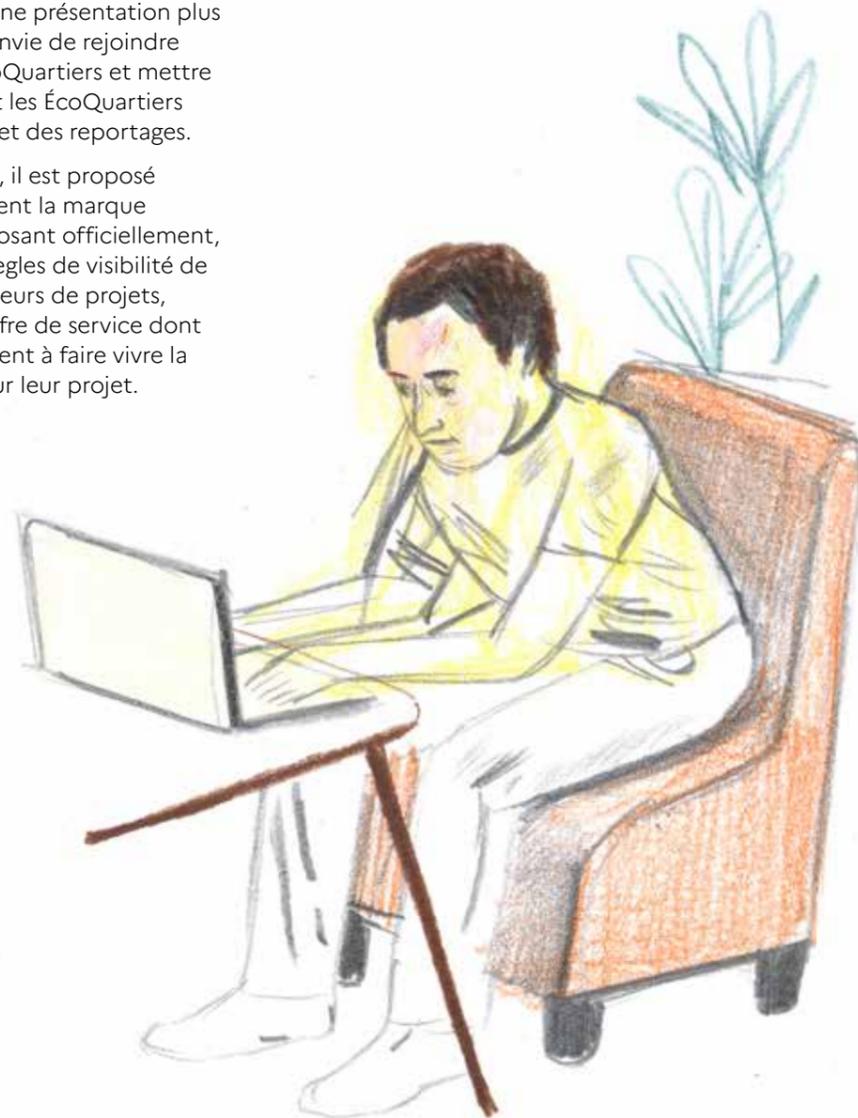
Aligner les outils digitaux

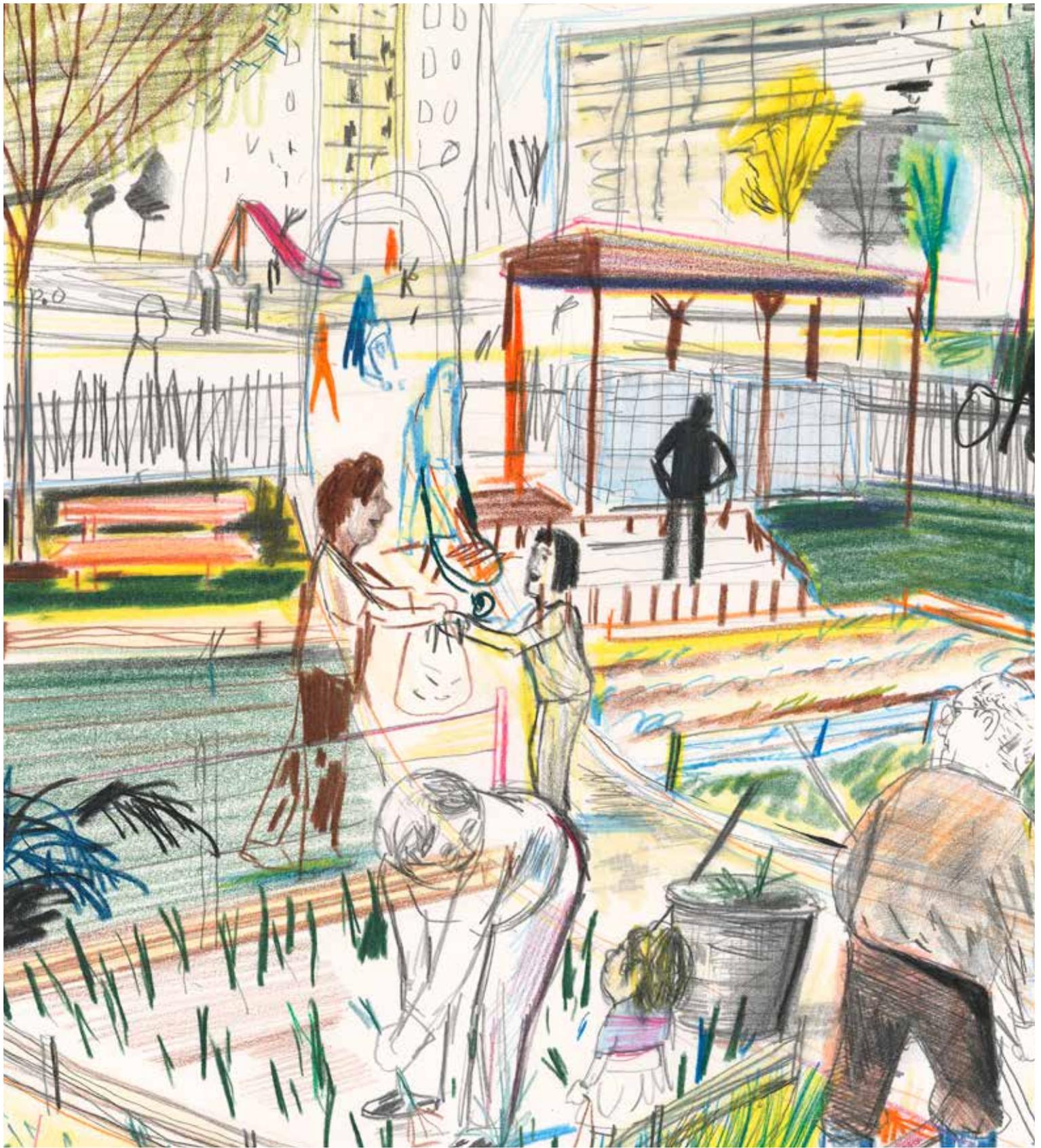
- **Élaborer une stratégie digitale** pour bien positionner les outils à disposition (plateforme, newsletter, présence sur les réseaux sociaux professionnels : twitter et LinkedIn...) en tenant compte des modalités de communication du Ministère.

- **Développer sur la plateforme ou sur une page dédiée**, une présentation plus incitative, qui donne envie de rejoindre le mouvement des ÉcoQuartiers et mettre en valeur ceux qui font les ÉcoQuartiers à travers des portraits et des reportages.

Au-delà de ces actions, il est proposé d'affirmer plus fortement la marque ÉcoQuartier, en la déposant officiellement, ainsi que préciser les règles de visibilité de cette marque : les porteurs de projets, en contrepartie de l'offre de service dont ils bénéficient, s'engagent à faire vivre la marque ÉcoQuartier sur leur projet.

Le plan de communication à établir à très court terme précisera les éléments annuels importants, pour en faire des jalons « rituels » de rencontre politique et technique de haut niveau.





**MINISTÈRE
CHARGÉ DU
LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*